

Hadopi, biens culturels et usages d'internet : pratiques et perceptions des internautes français.

2^{ème} vague barométrique - Synthèse et chiffres clés.

Mardi 10 mai 2011

Hadopi

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres
et la protection des droits sur internet

L'étude complète sera disponible en téléchargement sur <http://www.hadopi.fr/> à compter du 18 mai 2011

I. Chiffres clés

Impact de l'Hadopi sur l'offre légale

50% des internautes déclarent que l'Hadopi les incite à consommer plus régulièrement des œuvres respectueuses du droit d'auteur. Par ailleurs, 41% des internautes déclarent que l'Hadopi les incite à changer leurs habitudes de consommation sur Internet (+16 points par rapport à T0).

Adhésion à la création de l'Hadopi

50% des internautes interrogés considèrent que la mise en place de l'Hadopi est « *une bonne initiative* ».

Impact de l'Hadopi sur la consommation illicite

Alors que 7% des internautes déclarent qu'eux-mêmes ou un membre de leur entourage a reçu une recommandation de l'Hadopi, 72% d'entre eux déclarent avoir réduit ou arrêté leur consommation illicite suite à la réception de cette recommandation.

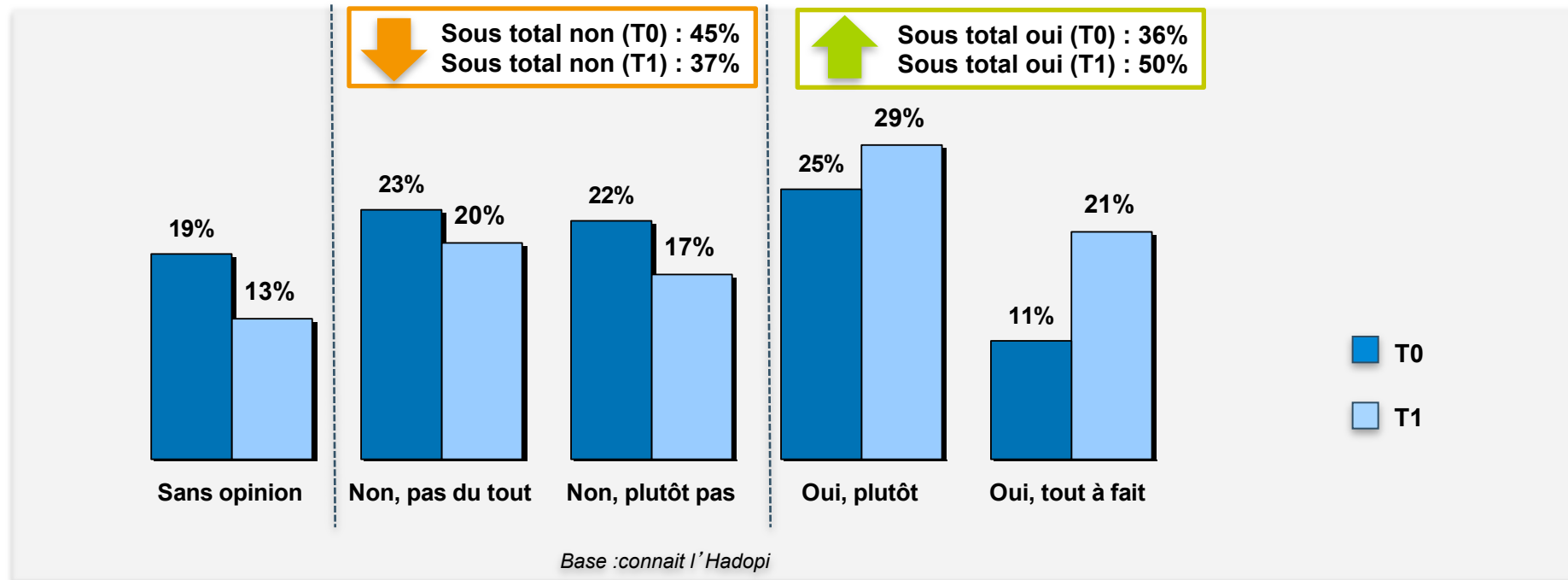
II. Mêmes exigences de qualité et de rigueur

- Étude réalisée en ligne du 23 mars au 1^{er} avril 2011.
- Objectif : suivre les pratiques et perceptions des internautes français en matière de consommation déclarée de biens culturels sur internet, et relever, le cas échéant, des évolutions par rapport à la précédente étude (appelée T0).
- 4 prestataires experts pour piloter l' étude.
- 1 500 internautes interrogés représentatifs d' internautes français (selon quotas de l'Etude Credoc, Juin 2009), âgés de 15 ans et plus.
- Taille de l' échantillon conséquente garantissant la représentativité de la cible. Des quotas ont été fixés sur les critères suivants : sexe, âge, PCS du chef de famille, et lieu de résidence. Echantillon parfaitement comparable à l' échantillon principal de T0 (pas de différences significatives entre eux, quotas bien respectés).
- Dans un souci d' amélioration de l' étude, certaines questions de T0 ont été affinées ou reformulées, garantissant une meilleure compréhension.
- Certains résultats expriment une tendance du fait de bases faibles.

III. L'Hadopi incite à la consommation légale

L'Hadopi incite 50 % des internautes à consommer plus régulièrement des œuvres culturelles sur des sites respectueux du droit d'auteur. L'incitation la plus forte se trouve chez les PCS- (58% vs 49% en moyenne) et chez les internautes de province (51%).

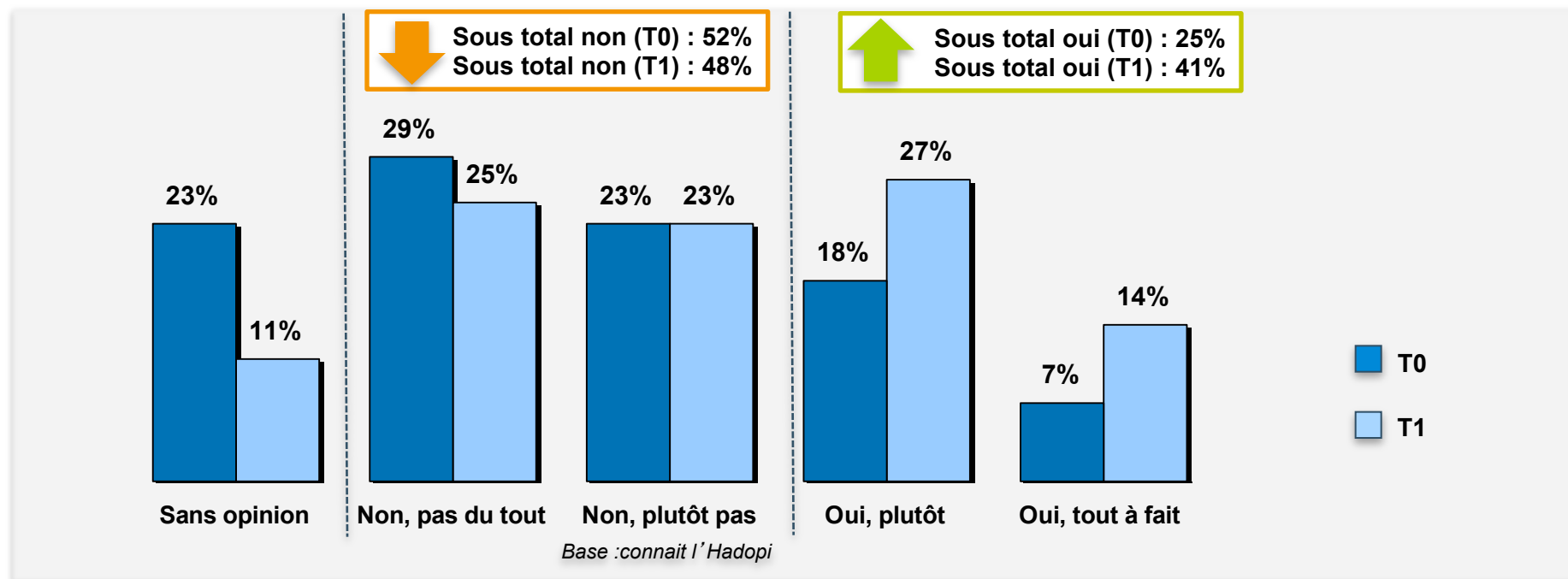
L'Hadopi vous incite-t-elle à consommer plus régulièrement des œuvres culturelles sur des sites respectueux du droit d'auteur ?



IV. Nette progression des sondés déclarant que l'Hadopi les incite à changer leurs habitudes de consommation

L'évolution entre les deux vagues est significative : 41% des internautes, vs 25% en T0, déclarent que l'Hadopi les incite à changer leurs habitudes de consommation. La proportion des internautes « sans opinion » s'est largement réduite (11% vs 23% en T0).

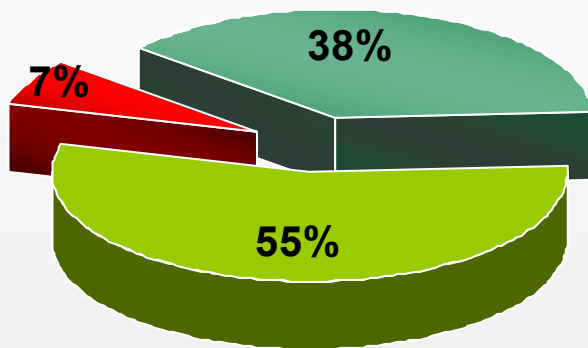
L'Hadopi vous incite-t-elle à changer vos habitudes de consommation sur Internet de musique, vidéos, jeux vidéo, livres, séries TV, photos ou logiciels ?






V. L'Hadopi contribue à réduire les comportements illicites

Parmi les sondés qui déclarent que l'Hadopi a un impact sur leur consommation, 93% des internautes ayant dit consommer de façon illicite estiment que l'Hadopi les incite à changer leurs comportements illicites : 38% affirment avoir arrêté et 55% reconnaissent agir avec davantage de modération.

Vous nous avez dit que l'Hadopi vous incite à changer vos habitudes de consommation sur Internet de musique, vidéos, jeux vidéo, livres, séries TV, photos ou logiciels, de façon plus spécifique, concernant votre consommation illégale, diriez-vous que depuis Hadopi...



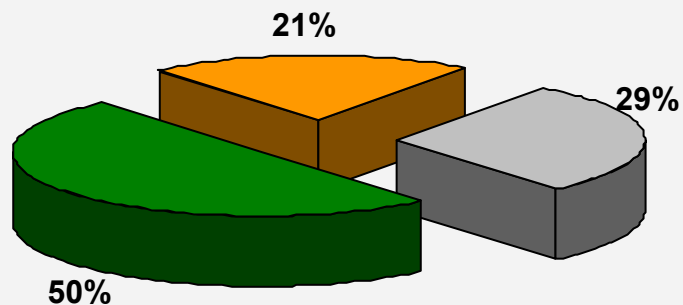
-  Vous avez arrêté de consommer de façon illégale
-  Vous continuez de consommer de façon illégale mais de façon plus modérée
-  Vos habitudes en matière de consommation illégale n'ont pas véritablement changé

VI. 50 % des sondés adhèrent à la mise en place de l'Hadopi

Un internaute sur deux considère que la « *mise en place de l'Hadopi est une bonne initiative* ». Cette adhésion concerne davantage les femmes (54% vs 50% en moyenne) et les PCS- (56%).

Pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec l'affirmation suivante : « la mise en place de l'Hadopi est une bonne initiative ».

■ Sous total « d'accord » ■ Sous total « pas d'accord » ■ Ni d'accord, ni pas d'accord



Base : ensemble des participants

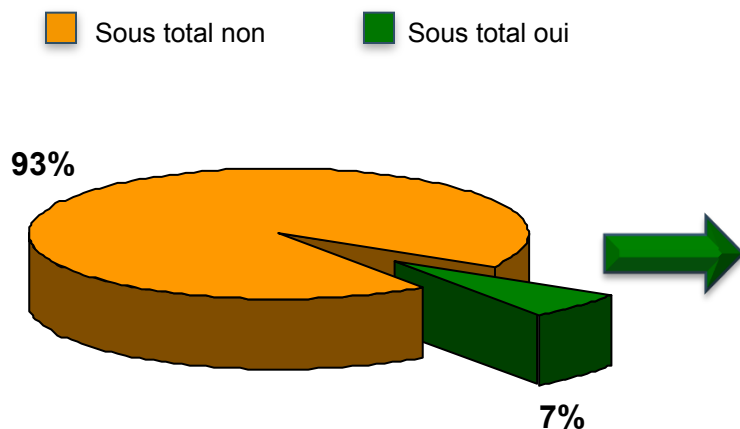
	T1
Tout à fait d'accord	21%
Plutôt d'accord	29%
Ni d'accord ni pas d'accord	29%
Plutôt pas d'accord	9%
Pas du tout d'accord	12%

VII. Les recommandations de l'Hadopi incitent 50% des internautes sensibilisés à arrêter de leur consommation illicite

7% des internautes déclarent qu'eux-mêmes ou un membre de leur entourage a reçu une recommandation de l'Hadopi. 72% de ces internautes sensibilisés déclarent avoir réduit ou arrêté leur consommation illicite suite à la réception d'une recommandation.

Vous personnellement ou quelqu'un de votre entourage a-t-il reçu un avertissement (recommandation) de l'Hadopi ? Cet avertissement (recommandation, email ou courrier) informe la personne qui le reçoit que son accès Internet a été utilisé pour consommer des œuvres illégalement sur Internet.

Diriez-vous que depuis la réception de cet avertissement (recommandation, email ou courrier) :



	T1
Vous avez arrêté de consommer de façon illégale	50%
Vous continuez à consommer de façon illégale mais de façon plus modérée	22%
Vos habitudes de consommation illégale n'ont pas véritablement changé	25%
Vous consommez de manière illégale plus souvent	2%
NSP	1%